

RECRUTEMENT ET CARRIÈRE POST-THÈSE EN SHS

Des parcours diversifiés

Le sigle «SHS» (sciences humaines et sociales) regroupe des disciplines aux débouchés très hétérogènes. Malgré les spécificités de la réalisation de la thèse en SHS, l'insertion trois ans après la soutenance se rapproche sur plusieurs points des sciences exactes.

MATTHIEU HÉLY¹, SOPHIE POCHIC²

1. MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS X-NANTERRE, SYNDIQUÉ SNESUP.

2. CHARGÉE DE RECHERCHE AU CNRS, SYNDIQUÉE SNCS.

Les docteurs de sciences humaines et sociales (SHS) n'auraient que le secteur public comme débouché, que ce soit au niveau du secondaire ou du supérieur ? Les entreprises les bouderaient, au contraire des docteurs en sciences exactes ? Derrière cette image réductrice, il semble nécessaire d'aller voir d'un peu plus près le devenir après la thèse dans différentes disciplines de SHS. On imagine assez bien qu'une thèse d'économie ou de gestion n'offre pas les mêmes débouchés professionnels qu'une thèse en histoire médiévale ou d'anthropologie.

Le CEREQ (1) permet justement de suivre depuis dix ans (1997-2006) le devenir des docteurs trois ans après l'obtention de leur diplôme en prenant de grands domaines de spécialité – droit, économie, gestion versus lettres et sciences humaines (2). On peut cependant regretter de ne pas disposer d'informations plus fines (chaque discipline) et surtout que ces découpages ne correspondent ni à celui du CNU, ni à celui du CNRS (3).

La thèse en SHS

Ces enquêtes soulignent que les trajectoires pendant la thèse en lettres et sciences humaines se différencient toujours des sciences exactes, même si des tentatives

d'harmonisation se mettent en œuvre avec plus ou moins de succès. Les thèses en SHS – un peu moins de cinq ans en moyenne – durent plus longtemps que celles en sciences exactes. Cela s'explique par plusieurs raisons. Un faible taux de financement – peu d'allocations et encore moins de CIFRE. Une forte pratique d'enseignement considérée comme une expérience professionnelle – les charges de TD et les postes d'ATER sont utilisés aussi comme des compléments de financement. Et enfin une expérience plus solitaire – réalisation d'enquêtes originales avec un faible encadrement collectif.

Les tentatives actuelles d'harmonisation autour du modèle unique de la thèse en trois ans ont plus camouflé que résolu le problème. En interdisant aux thésards de se réinscrire en 4^e ou 5^e année, les écoles doctorales les rendent « invisibles » dans leurs statistiques et auprès des organismes de protection sociale. Elles font ainsi du doctorant un travailleur dénié, parfois contraint de recourir à des « prête-noms » pour assurer des charges de cours.

Insertion après la soutenance

Malgré ces profondes différences avec la réalisation d'une

thèse en sciences exactes, leur insertion trois ans après la soutenance se rapproche sur plusieurs points.

Le chômage en sciences humaines et sociales reste légèrement inférieur à celui des docteurs en chimie et sciences de la vie (10 % contre 13 % en 2006). Ayant moins fréquemment « enchaîné » sur un postdoc, leur instabilité professionnelle est aussi moins grande : leur taux de CDD demeure plus faible qu'en chimie ou sciences de la vie – 18 % contre 36 % en 2006. Jusqu'à récemment, avec des thèses longues, un poste d'ATER souvent avant la soutenance, les docteurs en SHS étaient considérés par leurs pairs comme de jeunes chercheurs autonomes qui n'avaient pas besoin de « stages postdoctoraux » pour compléter leur formation.

Enfin, si le secteur public au sens large constitue leur principal débouché – 84 % des docteurs en lettres et sciences humaines y travaillent trois ans après leur diplôme en 2006 –, cela n'est ni spécifique, ni uniformément réparti. En droit, économie, gestion, la moitié seulement des docteurs intègre le secteur public (52 % en 2006), proportion comparable en mécanique, électronique, informatique, sciences de l'ingénieur (49 %). Mais surtout, d'autres disciplines de scien-



ces exactes comme les sciences de la vie et de la terre se concentrent dans le secteur public (71 % en 2006).

Mais que font-ils s'ils ne deviennent pas chercheurs ou enseignants-chercheurs du public, vous demandez-vous ? La vraie différence avec les sciences exactes est qu'ils ne deviendront pas « chercheurs du privé », puisque la R & D leur reste quasiment fermée dans les grandes entreprises. En 2004, moins de 5 % d'entre eux se trouvaient dans cette situation contre plus de 20 % pour les sciences exactes – et jusqu'à 32 % pour les disciplines appliquées comme mécanique, électronique, informatique, sciences de l'ingénieur.

R&D et secteur privé

Seules les grandes entreprises, notamment publiques, possédaient un pôle SHS dans leur département R & D. Le recrutement de ces pôles privilégiait souvent des écoles de

commerce avec une « touche recherche » – niveau master (4). Ces pôles ont été les premiers à faire les frais des contractions des budgets R&D en période de récession économique comme au début des années 2000.

Le secteur privé ne leur est cependant pas complètement fermé, puisque l'on recense 20 % de docteurs en SHS en emploi de cadre hors recherche, pourcentage supérieur au 17 % des sciences exactes.

Les métiers qui peuvent utiliser les compétences d'analyse, de gestion de projet et de synthèse des docteurs en SHS sont variés, du chargé d'études au consultant en passant par chargé de mission, formateur, etc. Les sociologues ou politistes dans des cabinets-conseils et centres de recherche privés peuvent ainsi faire en pratique de la recherche contractuelle, parfois avec des applications, sans se dénommer ni même se ressentir « chercheurs du privé ».

Le processus de « deuil de la recherche (académique) » et la reconversion après 35 ans peuvent cependant se révéler douloureux, en particulier s'ils n'avaient pas été anticipés, ou qu'ils arrivent après plusieurs années consacrées à monter un dossier scientifique pour les concours – les éternels classés deuxièmes.

Malgré tout, les docteurs réussissent aussi à faire reconnaître leur qualification puisqu'ils sont peu nombreux à ne pas exercer un emploi de « cadre » (8 % en 2001). Il faut surtout se rappeler que le sigle « SHS » regroupe des disciplines aux débouchés très hétérogènes.

Certaines sont presque par définition ouvertes sur le secteur privé, comme l'économie, la gestion ou le droit – dont le doctorat donne par exemple l'admissibilité aux écoles d'avocats, un pourcentage non négligeable choisissant cette voie après la thèse. Leurs financements

→

→ – possibilités assez faciles de négocier un CIFRE – et leurs perspectives de débouchés dans le privé les rapprochent des sciences de l'ingénieur.

À l'inverse, d'autres disciplines, comme les lettres et les sciences humaines, ont pour principal débouché le secteur public, perspective qui se réduit progressivement depuis dix ans. Mais même dans ce groupe, il faut distinguer ces deux domaines.

En lettres, le CAPES et l'agrégation du secondaire sont souvent préparés avant la thèse – les commissions de spécialistes recrutant en priorité voire en exclusivité des docteurs-agrégés, considérés comme des enseignants plus polyvalents. Certains réalisent leur thèse sans financement en étant en poste dans le secondaire – ce qui peut expliquer aussi les durées plus longues de réalisation – et réintègrent le secondaire après la soutenance. Vécue comme une déception s'il s'agit d'un retour à la case départ, cette réintégration est plus facile à accepter si la thèse ouvre la voie relativement prestigieuse et rémunératrice des classes prépas.

En sciences sociales, l'agrégation n'est pas considérée comme une condition sine qua non – sans doute aussi parce que la science politique ou l'anthropologie ne sont pas des disciplines à part entière du secondaire. Et certains docteurs se retrouvent à préparer ces concours du secondaire après leur thèse, à plus de 30 ans, avec le sen-

timent amer d'avoir perdu leur temps...

Nouvelle norme de socialisation académique

Mais ce tableau fondé sur les parcours des docteurs sortis au maximum en 2003 (devenir trois ans après en 2006) est déjà daté. Les trajectoires d'après-thèse des SHS se rapprochent progressivement des sciences exactes en raison des transformations profondes du système de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la création de l'ANR. Les chances d'obtenir un poste de titulaire dans la fonction publique de recherche et d'enseignement supérieur diminuent progressivement. 66 % des docteurs interrogés en 1997 étaient titulaires d'un poste statutaire dans la fonction publique dans les trois années consécutives à la soutenance de la thèse contre respectivement 61 % en 1999 et 53 % en 2001 (5).

En 2001, 41 % des docteurs en SHS se trouvaient dans cette trajectoire d'accès direct et durable aux métiers de chercheur et enseignant-chercheur contre 29 % en sciences exactes. Leurs thèses longues et solitaires étaient reconnues comme de qualité et permettaient un accès direct à l'emploi stable. En sciences de la vie, par exemple, les thèses courtes insérées dans des programmes d'équipes de recherche étaient considérées comme un apprentissage incomplet de la logique de

la recherche.

Dans un climat de compétition intense et en l'absence de postes stables, l'offre de postdoc en France et à l'étranger se multiplie à l'image des autres disciplines. Il en va de même des CDD ANR qui font vivre les équipes de recherche. Postdoc et CDD deviennent la norme de la socialisation académique. L'institutionnalisation du postdoc tend en retour à dévaloriser le titre de docteur et à toujours élever le niveau d'exigence requis pour obtenir un poste stable – nombre de publications notamment. Mais en SHS, ces CDD sont proposés à de « jeunes » chercheurs de 32 voire 35 ans. Ces CDD que nous n'aurons pas la décence d'appeler des « stages » sont perçus par tous comme des emplois d'attente et non comme un complément de formation. Cette file d'attente de docteurs qui souhaitent intégrer les métiers de la recherche risque encore de s'allonger avec la proposition de généraliser le recrutement sur CDD des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs. Le rapport Attali ne propose pas grand-chose pour inciter les entreprises françaises à embaucher ces docteurs en reconversion et à développer la recherche privée également sur ces thématiques. Elles investissent bien dans le mécénat culturel, pourquoi pas dans le mécénat scientifique en anthropologie ou en philosophie ? ■

Matthieu Hély et Sophie Pochic

→ Notes/Références

1. Centre d'études et de recherches sur les qualifications, établissement public dépendant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

2. MOUTJOURIDES, P., CALMAND, J. *Docteurs, génération* 2003. Note Iredu, janvier 2007.

GIRET, J.-F. *De la thèse à l'emploi : les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat*. Marseille : CEREC, 2005. Bref n° 220. ISSN : 0758-1858.

BERET, P., GIRET, J.-F. et al. *La mobilité professionnelle des jeunes docteurs*. Marseille : CEREC, 2003. RELIEF n° 2. ISSN : 1763-6213.

3. Le dernier rapport sur les études doctorales réalisé par le ministère dont l'intérêt était de permettre une analyse détaillée par discipline date de 2001...

4. De peur d'avoir des salariés trop spécialisés dans un contexte d'incertitude fort sur les besoins en compétence à l'avenir...

5. BERET P., GIRET J.-F., RECOTILLET I. L'évolution des débouchés professionnels des docteurs : les enseignements de trois enquêtes du CEREC. *Éducation et formation*, mars 2004, n° 67, p. 109-116.